

UNIVERSITE PARIS NANTERRE	Poste n°: 738
---------------------------	---------------

Corps :	Agrégé / Certifié
Discipline :	H5100 : Génie Electrique Sciences Industrielles de l'Ingénieur, option Sciences Industrielles de l'ingénieur et Ingénierie Electrique
Profil :	Enseignements principalement en Électrotechnique (machines, électronique de puissance), en Automatisme (programmation API et supervision) et en Électronique analogique et numérique, Le service pourra être complété par des enseignements en Automatique, et avec possibilité d'intervenir en Hyperfréquence et Radiocommunication si volontaire, au niveau BUT GEII de 1^{ère} à la 3^{ème} année.
PROFIL ENSEIGNEMENT	Enseignements principalement en Électrotechnique (machines, électronique de puissance), en Automatisme (programmation API et supervision) et en Électronique analogique et numérique, Le service pourra être complété par des enseignements en Automatique, et avec possibilité d'intervenir en Hyperfréquence et Radiocommunication si volontaire, au niveau BUT GEII de 1^{ère} à la 3^{ème} année.
Composante :	IUT de Ville-d'Avray
Référence composante :	Département GEII

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ENSEIGNEMENT	La candidate ou le candidat recruté(e) renforcera l'équipe pédagogique au niveau du BUT GEII aussi bien en formation initiale qu'en formation par apprentissage. La charge d'enseignement proposée sera dans les domaines du GEII, c'est à dire de l'électrotechnique, de l'automatisme et de l'électronique principalement. La ou le futur collègue pourra aussi intervenir (selon son souhait) en automatique et en Hyperfréquence et Radiocommunication. De bonnes aptitudes dans le domaine du Génie Electrique et Informatique Industrielle sont nécessaires ainsi qu'un esprit créatif dans le domaine pédagogique (création de nouveaux TP et de maquettes didactiques, projets (SAÉ : Situation d'Apprentissage et d'Évaluation), méthodes de pédagogies actives...) pour s'adapter à un public varié (âge, baccalauréats généraux ou technologiques). La part des projets (SAÉ) étant très importante dans les formations, la personne recrutée devra développer et s'investir dans l'encadrement de projets technologiques innovants et pluri-technologiques.
Profil :	Bonne connaissance dans les domaines du Génie Electrique et de l'Informatique Industrielle; expérience de projets; participation à l'organisation du département : direction d'études, apprentissage. De bonnes aptitudes dans les relations avec le monde industriel à travers les stages et l'apprentissage.
Département d'enseignement :	Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII)
Lieu(x) d'exercice :	IUT de Ville d'Avray - 50 rue de Sèvres - 92410 Ville d'Avray

Equipe pédagogique :	23 enseignants et enseignants-chercheurs
Nom du directeur de département :	Jean-Philippe ILARY
Tél. du directeur de département :	01 40 97 98 21 Secrétariat : 01 40 97 48 13
Email du directeur de département :	jpilary@parisnanterre.fr
URL du département :	https://cva-geii.parisnanterre.fr/formations/b-u-t-geii
DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES :	La candidate ou le candidat pourra rapidement prendre des responsabilités comme celle d'un module d'enseignement, du recrutement, des stages, de la poursuite d'études ou de la direction des études ... Par ailleurs, elle ou il participera aux démarches pédagogiques initiées dans le département, ainsi qu'aux manifestations visant à promouvoir le département GEII aux lycéens (salons, portes ouvertes...), ainsi qu'à la recherche de stages et de contrats d'apprentissage.
MOYENS Moyens matériels : Moyens humains : Moyens financiers : Autres moyens :	
AUTRES INFORMATIONS Compétences particulières requises : Evolution du poste :	Une bonne connaissance des risques électriques est impérative. Une expérience de la pratique de méthodes pédagogiques actives et par projets sera appréciée. Apporter un soutien actif en TP et projet aux étudiants.
REMUNERATION :	

Modalités de transmission des dossiers de candidature

Informations disponibles sur le site de l'Université Paris Nanterre à l'adresse suivante :

<https://www.parisnanterre.fr/recrutement-nous-rejoindre/campagne-daffectation>

Publication du poste sur GALAXIE : **du mardi 11 mars 2025 à 10 heures au lundi 7 avril 2025 à 16 heures** via l'adresse suivante :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_PRAG_PRCE.htm

Le dossier de candidature à un emploi de type second degré dans l'enseignement supérieur est dématérialisé.

Pour que la candidature soit déclarée recevable, les candidats doivent déposer leur candidature directement dans GALAXIE/module VEGA accompagnée des pièces obligatoires.

Liste des pièces obligatoires pour tous les candidats

- * Copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- * Curriculum vitae détaillé ;
- * Lettre de motivation adressée à Monsieur le Président de l'Université Paris Nanterre ;
- * Copie du dernier arrêté de promotion ou de classement ( **pas de copie écran i-prof**) ;
- * Copie du dernier arrêté d'affectation ( **pas de copie écran i-prof**) ;

Si le candidat n'est pas en position d'activité, copie de l'arrêté indiquant sa position administrative (détachement, disponibilité, congé sans traitement, etc.) ;

Justificatif RQTH (le cas échéant).



Ces emplois sont également ouverts aux **professeurs des écoles, aux fonctionnaires de catégorie A (non enseignants) quel que soit leur ministère d'appartenance et aux personnels enseignants appartenant à d'autres ministères** que celui de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ou de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **sous réserve de l'obtention d'un détachement dans l'un des corps des personnels enseignants du second degré public, d'éducation ou de psychologue de l'éducation nationale.**

Afin de pouvoir participer à l'une ou l'autre des campagnes, les fonctionnaires de catégorie A pour lesquels un détachement dans un corps des personnels enseignants du 2^d degré public, d'éducation ou de psychologues de l'éducation nationale est nécessaire, devront formuler cette demande **dans les conditions et le calendrier prévu par la note de service annuelle DGRH B2-3 parue au BOENJS le 19 décembre 2024.**

La demande de détachement doit être adressée au rectorat ainsi qu'à l'établissement d'enseignement supérieur. L'affectation dans l'enseignement supérieur ne sera prononcée que si le détachement a été préalablement accepté.



Pour les maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé relevant du MEN, lauréats d'un concours externe de recrutement de l'enseignement public (AGREGATION, CAPES, etc.) qui avaient opté pour leur maintien dans l'enseignement privé **la Copie de la demande d'intégration dans l'enseignement public doit être adressée au bureau DGRH B2-3 du Ministère.**

Ne peuvent être candidats : les personnels relevant des corps enseignants de l'enseignement supérieur (professeurs des universités, maîtres de conférences, etc.).



Aucun document ne pourra être déposé ou pris en compte à partir du lundi 7 avril 2025 à 16H